



Problème avec mon avocat qui veut partir en vacances

Par **nebaf**, le **19/06/2008** à **10:53**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un avocat peut ajourner une session, parce qu'il part en vacances sans avoir l'aval de son client?

Un avocat doit-il informer son client de toutes ses démarches avant de faire quoi que ce soit?

J

'aide mon père dans une affaire d'indemnisation de victimes après son agression, mais je ne comprends pas tellement l'attitude de son avocat qui ne lui fait part de rien et de plus j'ai une mauvaise impression, il ne répond pas aux questions et reste très vague au niveau de la procédure.

Il veut apparemment ajourner la session devant la CIVI car il part en vacances, mais il n'a pas prévenu mon père, qui la découvre fortuitement. Est ce normal?

Merci.